



[ Prévoyance et Santé ] Salariés

**NOUVEAUX  
TARIFS  
NOUVELLES  
GARANTIES**

**Garanties 2008/2009**

**APRIL Entreprises** *Créateurs/Repreneurs*

[ des solutions ] pour les salariés cadres et non cadres



*Une protection sociale  
conçue spécialement  
pour les entreprises  
en création et en reprise !*

  
**april**  
ASSURANCES ENTREPRISES



**Vous créez votre entreprise. Vous vous impliquez à 100% pour développer vos affaires, gagner de nouveaux clients...**

**Avez-vous pensé à protéger vos collaborateurs présents ou futurs contre les risques incapacité, invalidité, décès ou frais de santé ?**

**Bâtir un régime de prévoyance adapté à votre entreprise est un gage de réussite pour votre projet.**

### **Vous devez répondre à vos obligations d'employeur**

- Tout employeur dès l'embauche du premier salarié cadre doit cotiser à hauteur de 1,50% sur la tranche A de son salaire. Cette cotisation, à la charge exclusive de l'employeur, doit être affectée en priorité au risque décès (Convention Collective Nationale des Cadres du 14 mars 1947).
- D'autre part, selon votre secteur d'activité et la convention collective à laquelle l'entreprise est automatiquement assujettie, vous pouvez avoir d'autres obligations en terme de protection sociale complémentaire.

### **Un contrat dédié aux créations ou aux transmissions d'entreprises**

**APRIL Entreprises Créateurs/Repreneurs est réservé :**

- aux créations d'entreprise : l'entreprise doit pour cela avoir créé son premier emploi salarié dans les 12 mois qui précèdent la date d'effet du contrat.
- aux reprises de société : l'entreprise doit avoir changé de gérance dans les 12 mois qui précèdent la date d'effet du contrat

### **Des conditions privilégiées pendant 2 ans**

- Pour vous aider dans le démarrage de votre projet, April Entreprises Créateurs/Repreneurs vous réserve des conditions tarifaires exceptionnelles et maintient un tarif privilégié pendant 2 années civiles en prévoyance et en santé. Au-delà des 2 années, les garanties sont maintenues, **sans nouvelle formalité médicale**, sur la base du contrat APRIL Entreprises.
- Les contrats de prévoyance et de santé sont indépendants : vous pouvez souscrire l'un sans l'autre !

### **Des garanties prévoyance performantes**

En prévoyance, **APRIL Entreprises Créateurs/Repreneurs Prévoyance** propose deux formules packagées décès/arrêt de travail et invalidité, adaptées aux besoins spécifiques de chacun des collègues cadres et non cadres.

- Chaque formule comprend deux modules en garantie décès, à choisir au moment de la réalisation du risque.
  - soit le versement intégralement sous forme de capital
  - soit le versement d'un capital assorti d'une rente éducation
- Les prestations (hors grossesse pathologique et maternité) sont accordées **sans aucun délai d'attente**, et la couverture est immédiate dès la date d'effet du contrat, sous réserve de l'acceptation de l'assureur.
- Les indemnités journalières et les rentes d'invalidité versées aux salariés sont revalorisées en fonction de l'évolution du point de retraite des cadres (AGIRC).



### Des garanties santé qui assurent une excellente prise en charge \_\_\_\_\_

- **Hospitalisation** : Une prise en charge intégrale des frais en secteur conventionné
- **Dentaire** : Un forfait implants jusqu'à 1150 € par an
- **Optique** : La prise en charge des verres est proportionnelle au défaut de vision, avec des remboursements plus importants pour les fortes corrections qui nécessitent des verres coûteux
- **Appareil auditif** : Des remboursements renforcés jusqu'à 1000 € par équipement Sécurité sociale incluse
- **APRIL Entreprises Créateurs/Repreneurs Santé propose une prise en charge de nombreux soins et praticiens non remboursés par la Sécurité sociale :**
  - opération de la myopie au laser
  - séances de chiropractie, ostéopathie, acupuncture, étioopathie, naturopathie, psychologue
  - forfaits vaccins et traitement antipaludéen, sevrage tabagique et bilan diététique
  - forfait pilules contraceptives

### Des avantages et des services associés performants \_\_\_\_\_

- Les prestations sont accordées sans délai d'attente, ni formalités médicales
- Le traitement des remboursements s'effectue en 24 heures maximum
- Vos salariés bénéficient gratuitement du tiers payant généralisé et n'ont pas besoin de faire l'avance des frais !
- Ils ont accès à :
  - notre service assurés qui répond à toutes leurs questions concernant leurs garanties
  - leur espace personnel depuis notre site web [www.aprilentreprises.fr](http://www.aprilentreprises.fr) (disponible 4<sup>ème</sup> trimestre 2008)
- Ils bénéficient automatiquement d'une assistance (hors DOM) performante et de notre service ligne de vie, où des professionnels de santé répondent à toutes leurs questions.

### Des cotisations en cohérence avec le budget de l'entreprise et adaptées à toutes les compositions familiales \_\_\_\_\_

- Vous bénéficiez de cotisations dégressives en fonction du nombre de salariés lors de l'adhésion et en fonction du collège à assurer.
- Vous avez le choix entre 3 formules de cotisations :
  - **Adulte / Enfant**, avec la gratuité des cotisations à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
  - **Adulte / Adulte + 1 Enfant / Famille**, particulièrement adaptée à la prise en compte des familles monoparentales
  - **Famille**, le meilleur compromis pour couvrir vos salariés et leur famille
- Le conjoint, le pacsé, le concubin et les enfants fiscalement à charge du salarié jusqu'au 31/12 de leur 25<sup>e</sup> anniversaire peuvent bénéficier de la complémentaire santé.
- Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 7% sur vos cotisations en souscrivant l'option bordage optique : un équipement monture + 2 verres tous les 2 ans au lieu de tous les ans.

#### Important

**APRIL Entreprises Créateurs/Repreneurs Prévoyance et Santé est un contrat responsable bénéficie des avantages fiscaux et sociaux suivants :**

##### Pour l'entreprise :

- La cotisation patronale est déductible du bénéfice imposable.
- Elle est également exclue de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale.

##### Pour le salarié :

Les cotisations (part patronale et part salariale) ne sont pas prises en compte dans la détermination du revenu imposable, dans la limite en vigueur.

##### L'assistance, associée à APRIL Entreprises Santé :

Nous vous recommandons de faire financer cette garantie à 100% par le salarié. La prestation ne constitue pas une prestation de prévoyance complémentaire et à ce titre ne bénéficie pas du dispositif d'exonération. Un financement patronal doit être intégré dans l'assiette des cotisations de Sécurité sociale.



#### À noter

Le choix du module sera fait par le bénéficiaire au moment du décès.

Garanties Décès - IAD (en % du salaire annuel brut)	Cadres		Non Cadres	
	module 1	module 2	module 1	module 2
<b>Célibataire, veuf, divorcé, sans personne fiscalement à charge</b>	200 %	↑ Capital : 200 % + rente de 15 % par enfant ↓	75 %	↑ Capital : 75 % + rente de 4 % par enfant ↓
<b>Marié, pacsé ou avec concubin notoire et désigné comme bénéficiaire sans personne fiscalement à charge</b>	300 %		100 %	
<b>Majoration par personne fiscalement à charge</b>	+ 75 %		+ 25 %	
<b>Décès accidentel</b> <b>Invalidité absolue et définitive accidentelle</b>	Versement d'un capital supplémentaire égal à 100% du capital prévu par le module choisi			
<b>Double effet</b>	100 % des capitaux décès - IAD par maladie prévue par le module choisi			
<b>Décès d'un membre de la famille (conjoint-enfant)</b>	70 % PMSS		30 % PMSS	
<b>Incapacité/Invalidité</b>				
Versement de 100 % du salaire net sous déduction des indemnités de la Sécurité sociale en cas :				
- d'incapacité temporaire totale de travail				
- d'invalidité permanente 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> catégorie Sécurité sociale ou rente d'accident du travail et maladie professionnelle de 66 % et plus.				
Le salarié est classé en invalidité 1 <sup>ère</sup> catégorie (ou rente d'accident du travail et maladie professionnelle de 33 à 66 %), la rente est réduite de 50 % pour les non cadres et de 40 % pour les cadres				
Franchise 30 jours maladie/3 jours accident/3 jours hospitalisation (1)				

(1) Si hospitalisation continue d'au moins 3 jours.

Cotisations TTC 2008/2009 (en % du salaire brut)						
Cadres			Non Cadres		Non Cadres société de service (2)	
TA	TB	TC	TA	TB	TA	TB
1,50 %	2,33 %	2,90 %	1,27 %	3 %	1,22 %	2,84 %

**Pour les cadres et les non cadres :** Ces cotisations sont majorées de 30 % si l'âge moyen du collègue à assurer est compris entre 46 ans et moins de 55 ans. Si l'âge moyen du collègue est compris entre 55 ans et moins de 65 ans, les cotisations sont majorées de 50 %.

**Pour adhérer, la moyenne d'âge du collègue doit être strictement inférieure à 65 ans.**

Les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'état de santé des salariés du collègue.

(2) Codes NACE 0162Z, 0240Z, 3312Z, de 3700Z à 3812Z, 3822Z, de 3900Z à 4110D, 4299Z, 4779Z, 4791A, 4791B, de 4910Z à 4932Z, 4939B, 4939C, 4950Z, de 5030Z à 5223Z, de 5229A à 7990Z, 8110Z, 8129B, de 8211Z à 8421Z, 8423Z, 8424Z, de 8430A à 9319Z, de 9329Z à 9511Z, de 9601A à 9700Z.

#### Comprendre

##### TA (Tranche A)

Partie du salaire allant du 1<sup>er</sup> euro au plafond mensuel de la Sécurité sociale.

##### TB (Tranche B)

Partie du salaire compris entre le plafond mensuel de la Sécurité sociale et quatre fois ce plafond.

##### TC (Tranche C)

Partie du salaire compris entre quatre fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale et huit fois ce plafond.

## Formalités médicales

Afin de permettre à une entreprise assurée à la concurrence de résilier son contrat après acceptation médicale d'APRIL Assurances Entreprises, la sélection médicale sera valable, à compter de la signature, **6 mois en cas de reprise** et **3 mois en cas de création**. Elle s'applique pour les garanties de base.

### Important

**Les formalités médicales ne concernent que la prévoyance.**

- **De 1 à 5 salariés par collègue**  
questionnaire de santé et formalités médicales correspondant à la tranche de salaire.
- **De 6 à 29 salariés par collègue**  
ni questionnaire de santé ni formalités médicales si tous les salaires sont inférieurs à cinq plafonds annuels de la Sécurité sociale. Lorsque des formalités médicales sont demandées, tous les salariés à affilier doivent se soumettre aux formalités médicales correspondant à leur tranche de salaire.
- **A partir de 30 salariés par collègue**  
nous ne demandons ni questionnaire de santé ni formalités médicales, quel que soit le niveau des salaires.

Salaire < 3 PASS*	3 PASS ≤ Salaire < 5 PASS	5 PASS ≤ Salaire < 8 PASS	Salaire ≥ 8 PASS
Questionnaire de santé	<b>Questionnaire de santé</b> <b>Examen sanguin comprenant :</b> - le bilan lipidique (avec dosage cholestérol total, cholestérol HDL, LDL, triglycérides). - recherche des anticorps anti HIV1 et 2 par immunoenzymologie (2 réactifs)	<b>Questionnaire de santé</b> <b>Examen cardiologique comprenant :</b> l'ECG (avec compte rendu et rapport détaillé du cardiologue) <b>Examen sanguin comprenant :</b> - numération formule sanguine, VS, bilan lipidique (avec dosage cholestérol total, cholestérol HDL, LDL, triglycérides), dosage de la glycémie, de la créatinine, de l'urée, de l'acide urique, bilan enzymatique hépatique (avec dosage de Gamma GT, transaminases SGPT, SGOT, phosphatases alcalines). - recherche des anticorps anti HIV1 et 2 par immunoenzymologie (2 réactifs) - dosage des antigènes HBs et des anticorps Anti HBc - dosage des anticorps HCV	Nous consulter

\* PASS = Plafond Annuel Sécurité sociale

## Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, nous vous conseillons notre partenaire CBSA, sélectionné pour son sérieux et son professionnalisme.







Vos salariés disposent ainsi de centres médicaux leur permettant de réaliser, en une seule fois au même endroit, toutes leurs formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures.
- Vos salariés bénéficient du tiers-payant et ne font pas l'avance des frais\*.
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances Entreprises pour une analyse du dossier plus rapide dans le respect du secret médical.

\* Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été demandés par APRIL Assurances Entreprises ou si l'entreprise ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

**CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16<sup>e</sup>, Bordeaux, Lyon 6<sup>e</sup>, Marseille 6<sup>e</sup>, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille).

Pour prendre rendez-vous : **0 825 004 000** (0,15 € TTC/min)  
du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

	Remboursements sous déduction de la Sécurité sociale hors forfaits	Niveau 1	Niveau 2
<b>HOSPITALISATION</b>			
	Honoraires médicaux et chirurgicaux et frais de séjour secteur conventionné	100 % frais réels	100 % frais réels
	Honoraires médicaux et chirurgicaux et frais de séjour secteur non conventionné	90 % frais réels maxi 150 % BR	90 % frais réels maxi 200 % BR
	Forfait hospitalier	100 % frais réels	100 % frais réels
	Chambre particulière secteur conventionné et non conventionné	35 €J	50 €J
	Lit accompagnant - 14 ans maxi 30 J par année d'affiliation / bénéficiaire	20 €J	30 €J
	Frais de transport	100 % BR	100 % BR
	Etablissements de convalescence, de soins, de repos ou assimilés	100 % BR 30 J	100 % BR 45 J
<b>SOINS COURANTS</b>			
	Consultations visites généralistes (3)	100 % BR	125 % BR
	Consultations visites spécialistes (3)	100 % BR	150 % BR
	Actes de radiologie / auxiliaires médicaux / analyses (3)	100 % BR	125 % BR
	Pharmacie et vaccins pris en charge par la Sécurité sociale	100 % TM	100 % TM
	Appareillage orthopédique / prothèse / petit appareillage	100 % BR	150 % BR
	Appareillage auditif forfait pour 2 années d'affiliation / bénéficiaire	170 €	270 €
Cure thermale prise en charge par la Sécurité sociale (2)	200 €	350 €	
<b>DENTAIRE</b>			
	Soins dentaires acceptés / Inlays / Onlays	100 % BR	125 % BR
	Prothèses dentaires prises en charge (1)	150 % BR	200 % BR
	Prothèses dentaires non prises en charge (avec cotation) (1)	80 % BR	130 % BR
	Orthodontie acceptée par le régime obligatoire (1)	150 % BR	200 % BR
	Orthodontie refusée par le régime obligatoire (1)	50 % BR	100 % BR
	Implants dentaires (2)	250 €	350 €
Parodontologie et scellement des sillons (2)	50 €	100 €	
<b>OPTIQUE</b>			
	Monture Adulte (2)	50 €	75 €
	Verres Adulte / par verre, en multiple du TIPS 1 équipement par année d'affiliation / bénéficiaire	11,5 x le tips soit de 27,82 € à 298,16 € par verre Remb. S.s inclus	17,5 x le tips soit de 41,56 € à 445,40 € par verre Remb. S.s inclus
	Monture Enfant	20 €	40 €
	Verres Enfant jusqu'à 18 ans / par verre, en multiple du TIPS	1 x le tips soit de 19,87 € à 109,92 € par verre Remb. S.s inclus	1,25 x le tips soit de 22,88 € à 126,58 € par verre Remb. S.s inclus
	Lentilles acceptées, refusées, jetables (2)	50 €	100 €
Chirurgie de la myopie par œil (2)	100 €	200 €	
<b>MATERNITE</b>			
	Chambre particulière secteur conventionné et non conventionné	45 €J	60 €J
	Amniocentèse non prise en charge par la Sécurité sociale (2)	50 €	100 €
	Procréation non prise en charge par la Sécurité sociale (2)	75 €	150 €
<b>PREVENTION et AUTRES SOINS (2)</b>			
	Vaccins anti-grippe	12 €	12 €
	Vaccins non remboursés et traitements anti-paludéens	20 €	30 €
	Ostéodensitométrie non prise en charge	10 €	20 €
	Sevrage tabagique (gomme / patch / traitements non remboursés)	30 €	30 €
	Bilan diététique non remboursé 1 consultation	15 € / consultation	20 € / consultation
	Pilules contraceptives non remboursées	20 €	30 €
	Médecine naturelle (acupuncture, chiropractie, ostéopathie, pédicure, étiopathie, naturopathie, psychologue) 4 consultations	15 € / consultation	20 € / consultation
Toutes dépenses médicales effectuées à l'étranger		100 % BR	125 % BR

(1) Le cumul de ces 4 postes est plafonné à 2 700 € / an / bénéficiaire

(2) Forfait par année d'affiliation et par bénéficiaire (hors option bordage optique)

## Tableau des Garanties

Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7 (4)
100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
90% frais réels maxi 250% BR	90% frais réels maxi 300% BR	90% frais réels maxi 350% BR	90% frais réels maxi 400% BR	90% frais réels maxi 450% BR
100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
65 €J	80 €J	95 €J	110 €J	110 €J
35 €J	40 €J	50 €J	60 €J	60 €J
100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
100% BR 60 J	100% BR 75 J	100% BR 90 J	100% BR 105 J	100% BR 105 J
150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR
200% BR	300% BR	350% BR	450% BR	500% BR
150% BR	175% BR	200% BR	225% BR	250% BR
100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
200% BR	300% BR	350% BR	450% BR	500% BR
370 €	570 €	670 €	870 €	870 €
500 €	650 €	800 €	1 000 €	1 000 €
150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR
300% BR	350% BR	400% BR	450% BR	520% BR
230% BR	280% BR	330% BR	380% BR	450% BR
300% BR	350% BR	400% BR	450% BR	520% BR
200% BR	250% BR	300% BR	350% BR	400% BR
650 €	780 €	920 €	1 050 €	1 150 €
150 €	200 €	250 €	300 €	350 €
125 €	150 €	175 €	200 €	200 €
20,5 x le tips soit de 48,43 € à 519,02 € par verre Remb. S.s inclus	23,5 x le tips soit de 55,30 € à 592,64 € par verre Remb. S.s inclus	26,5 x le tips soit de 62,17 € à 666,26 € par verre Remb. S.s inclus	29,5 x le tips soit de 69,04 € à 739,88 € par verre Remb. S.s inclus	29,5 x le tips soit de 69,04 € à 739,88 € par verre Remb. S.s inclus
55 €	70 €	85 €	100 €	100 €
1,5 x le tips soit de 25,89 € à 143,23 € par verre Remb. S.s inclus	1,75 x le tips soit de 28,90 € à 159,89 € par verre Remb. S.s inclus	2 x le tips soit de 31,91 € à 176,64 € par verre Remb. S.s inclus	2,5 x le tips soit de 37,93 € à 209,85 € par verre Remb. S.s inclus	2,5 x le tips soit de 37,93 € à 209,85 € par verre Remb. S.s inclus
150 €	200 €	250 €	300 €	300 €
300 €	400 €	500 €	600 €	600 €
75 €J	90 €J	105 €J	120 €J	120 €J
125 €	150 €	175 €	200 €	200 €
200 €	250 €	300 €	350 €	350 €
12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
40 €	50 €	60 €	70 €	70 €
30 €	40 €	50 €	60 €	60 €
30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
30 € / consultation	40 € / consultation	50 € / consultation	60 € / consultation	60 € / consultation
40 €	50 €	60 €	70 €	70 €
30 € / consultation	40 € / consultation	50 € / consultation	60 € / consultation	60 € / consultation
150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	300% BR

(3) Conformément à la loi du 13/08/2004 :

Les visites, consultations et actes techniques d'imagerie (radiologie) réalisés par des médecins hors parcours de soins pourront donner lieu à des hausses du ticket modérateur et/ou des dépassements d'honoraires que ce contrat ne pourra rembourser. Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8/06/2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

(4) Accessible uniquement aux effectifs à partir de 5 salariés à assurer par collègue.

## Services et Assistance dédiés à vos salariés

### > Tiers Payant Santé Généralisé : pour leur éviter l'avance des frais de santé

- **Un réseau de professionnels de la santé au service de vos salariés :**

Vos salariés bénéficient gratuitement de notre partenariat avec plus de 70 000 professionnels de santé répartis sur l'ensemble du territoire : radiologues, laboratoires d'analyses, opticiens, kinésithérapeutes, pour leur permettre de ne plus faire l'avance de leurs dépenses de santé.

### > Ligne de vie : pour répondre à toutes leurs questions de santé

Des médecins répondent à toutes les questions que vos salariés se posent sur leur santé : comment arrêter de fumer, comment faire poursuivre sa scolarité à un enfant hospitalisé...

Service téléphonique disponible du lundi au samedi de 7 h à 21 h.

### > Assistance Santé : pour qu'ils gardent l'esprit libre en cas d'hospitalisation (hors DOM) !

- **Incluse dans votre contrat santé quelque soit le niveau souscrit, vos salariés bénéficient d'une assistance santé accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur simple appel téléphonique.**

- **En cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours\* :**

Garde des enfants de moins de 15 ans : organisation et prise en charge du transfert chez la personne désignée pour effectuer la garde ou l'inverse

Personnes âgées : organisation et prise en charge du transfert d'un proche ou chez un proche

Animaux : organisation et prise en charge de la garde

- **En cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours et dans les 15 jours suivant cette hospitalisation**

Mise à disposition d'une aide ménagère (20 heures maximum)

Organisation de la livraison des médicaments à la suite immédiate d'une hospitalisation

Aide dans la recherche d'une aide médicale, infirmier, kinésithérapeute...

\* dans la limite de 250 €

### > Service Assurés : la réponse à toutes les questions concernant leurs garanties

- **Vos salariés peuvent accéder à ce service du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures sur simple appel téléphonique.\***

Effectuer une prise en charge hospitalisation

Connaître à l'avance le montant des remboursements optiques

Pour obtenir des explications ou des précisions sur les garanties et les remboursements

\* coût d'une communication locale

### > Site Internet Assurés : pour consulter ses remboursements en ligne

- **Depuis notre site Internet : [www.aprilentreprises.fr](http://www.aprilentreprises.fr)\*. Vos salariés peuvent :**

Consulter leurs remboursements en ligne

Obtenir le détail de leurs garanties

Modifier leurs données personnelles : adresse, RIB, Courriel

\* ce service sera disponible 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

### > Une gestion hors normes : pour votre tranquillité et celle de vos salariés

- **Des remboursements en 24 heures directement virés sur leur compte courant**

Pour davantage de simplicité et de rapidité, pensez à leur demander de nous transmettre leur RIB ou RIP

### Nouveau

- **Une deuxième carte de tiers payant pour les conjoints ou enfants affiliés au contrat**

- **Les remboursements peuvent être virés sur deux comptes courants différents**

## Deux contrats santé réservés à vos anciens salariés

Afin que vos salariés n'aient pas de rupture de garanties lors de leur départ de l'entreprise, APRIL Assurances Entreprises a conçu deux complémentaires santé individuelles spécifiques à leur situation.

Pour que vos salariés puissent bénéficier de ces offres à un tarif préférentiel, il vous suffit d'informer nos services de gestion de la date de leur départ de l'entreprise. Nous leur adresserons une proposition personnalisée en fonction de leurs besoins et de leurs garanties antérieures.

### April Assurances Entreprises Relais

Une offre santé réservée aux salariés qui quittent l'entreprise



Pour éviter toute rupture  
de garanties santé

### April Assurances Entreprises Accueil

Une offre santé réservée aux salariés qui partent en retraite



Des garanties santé adaptées  
aux besoins des seniors

## Cotisations 2008/2009 Régime Général

Le niveau 7 peut être souscrit à partir de 5 salariés à assurer par collègue.

		De 1 à 4 salariés			De 5 salariés à +		
		Non Cadres	Ensemble du personnel	Cadres	Non Cadres	Ensemble du personnel	Cadres
Niveau 1	Adulte	0,82%	0,91%	1,00%	0,74%	0,82%	0,91%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,62%	0,69%	0,76%	0,56%	0,63%	0,69%
	Adulte	0,82%	0,91%	1,00%	0,74%	0,82%	0,91%
	Adulte + 1 enfant	1,36%	1,51%	1,66%	1,23%	1,37%	1,51%
	Famille	2,16%	2,40%	2,64%	1,97%	2,19%	2,41%
	Famille	1,88%	2,09%	2,30%	1,71%	1,90%	2,09%
Niveau 2	Adulte	1,16%	1,29%	1,42%	1,06%	1,17%	1,29%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,71%	0,79%	0,87%	0,64%	0,72%	0,79%
	Adulte	1,16%	1,29%	1,42%	1,06%	1,17%	1,29%
	Adulte + 1 enfant	1,78%	1,98%	2,18%	1,62%	1,80%	1,98%
	Famille	2,80%	3,12%	3,43%	2,55%	2,83%	3,12%
	Famille	2,46%	2,74%	3,01%	2,24%	2,49%	2,74%
Niveau 3	Adulte	1,40%	1,56%	1,71%	1,27%	1,41%	1,56%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,90%	1,00%	1,10%	0,81%	0,91%	1,00%
	Adulte	1,40%	1,56%	1,71%	1,27%	1,41%	1,56%
	Adulte + 1 enfant	2,18%	2,42%	2,66%	1,98%	2,20%	2,42%
	Famille	3,43%	3,81%	4,19%	3,12%	3,47%	3,82%
	Famille	3,01%	3,35%	3,68%	2,74%	3,05%	3,35%
Niveau 4	Adulte	1,69%	1,88%	2,07%	1,54%	1,71%	1,89%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	1,03%	1,15%	1,26%	0,94%	1,04%	1,15%
	Adulte	1,69%	1,88%	2,07%	1,54%	1,71%	1,89%
	Adulte + 1 enfant	2,59%	2,88%	3,16%	2,35%	2,62%	2,88%
	Famille	4,07%	4,52%	4,98%	3,70%	4,12%	4,53%
	Famille	3,58%	3,98%	4,38%	3,26%	3,62%	3,98%
Niveau 5	Adulte	2,00%	2,23%	2,45%	1,82%	2,03%	2,23%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	1,21%	1,35%	1,48%	1,10%	1,23%	1,35%
	Adulte	2,00%	2,23%	2,45%	1,82%	2,03%	2,23%
	Adulte + 1 enfant	3,06%	3,40%	3,74%	2,78%	3,09%	3,40%
	Famille	4,81%	5,35%	5,88%	4,38%	4,87%	5,35%
	Famille	4,24%	4,71%	5,18%	3,85%	4,28%	4,71%
Niveau 6	Adulte	2,44%	2,70%	2,97%	2,21%	2,46%	2,70%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	1,37%	1,52%	1,68%	1,25%	1,39%	1,52%
	Adulte	2,43%	2,70%	2,97%	2,21%	2,46%	2,70%
	Adulte + 1 enfant	3,62%	4,02%	4,42%	3,29%	3,66%	4,02%
	Famille	5,68%	6,31%	6,94%	5,16%	5,74%	6,31%
	Famille	5,01%	5,57%	6,13%	4,56%	5,07%	5,58%
Niveau 7	Adulte				2,39%	2,66%	2,93%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit				1,31%	1,46%	1,61%
	Adulte				2,39%	2,66%	2,93%
	Adulte + 1 enfant				3,53%	3,93%	4,32%
	Famille				5,53%	6,15%	6,76%
	Famille				4,89%	5,43%	5,98%

Hors cotisation d'assistance obligatoire de 0,02 % du PMSS par salarié (sauf DOM).

Option : Bordage Optique		Quelque soit le niveau souscrit
		Un équipement adulte monture + 2 verres tous les 2 ans : <b>réduction de 7 % sur les cotisations</b>

(1) Pour adhérer, l'âge moyen du collègue doit être inférieur à 65 ans.

## Cotisations 2008/009 Alsace Moselle

Le niveau 7 peut être souscrit à partir de 5 salariés à assurer par collègue.

		De 1 à 4 salariés			De 5 salariés à +		
		Non Cadres	Ensemble du personnel	Cadres	Non Cadres	Ensemble du personnel	Cadres
Niveau 1	Adulte	0,41%	0,46%	0,51%	0,37%	0,42%	0,46%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,26%	0,29%	0,32%	0,24%	0,26%	0,29%
	Adulte	0,41%	0,46%	0,51%	0,37%	0,42%	0,46%
	Adulte + 1 enfant	0,64%	0,72%	0,79%	0,58%	0,65%	0,72%
	Famille	1,01%	1,12%	1,24%	0,92%	1,02%	1,12%
	Famille	0,89%	0,99%	1,09%	0,81%	0,90%	0,99%
Niveau 2	Adulte	0,74%	0,83%	0,91%	0,68%	0,75%	0,83%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,34%	0,38%	0,42%	0,31%	0,34%	0,38%
	Adulte	0,74%	0,83%	0,91%	0,68%	0,75%	0,83%
	Adulte + 1 enfant	1,05%	1,16%	1,28%	0,95%	1,06%	1,17%
	Famille	1,63%	1,81%	1,99%	1,48%	1,65%	1,81%
	Famille	1,45%	1,61%	1,77%	1,32%	1,47%	1,61%
Niveau 3	Adulte	1,00%	1,11%	1,22%	0,91%	1,01%	1,11%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,51%	0,57%	0,63%	0,47%	0,52%	0,57%
	Adulte	1,00%	1,11%	1,22%	0,91%	1,01%	1,11%
	Adulte + 1 enfant	1,44%	1,60%	1,76%	1,31%	1,46%	1,61%
	Famille	2,26%	2,51%	2,76%	2,05%	2,28%	2,51%
	Famille	2,00%	2,22%	2,44%	1,82%	2,02%	2,22%
Niveau 4	Adulte	1,25%	1,39%	1,53%	1,13%	1,26%	1,39%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,63%	0,70%	0,77%	0,57%	0,64%	0,70%
	Adulte	1,25%	1,39%	1,53%	1,13%	1,26%	1,39%
	Adulte + 1 enfant	1,79%	1,99%	2,19%	1,63%	1,81%	1,99%
	Famille	2,80%	3,11%	3,42%	2,54%	2,83%	3,11%
	Famille	2,48%	2,76%	3,03%	2,25%	2,51%	2,76%
Niveau 5	Adulte	1,63%	1,81%	1,99%	1,48%	1,65%	1,81%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,79%	0,88%	0,96%	0,72%	0,80%	0,88%
	Adulte	1,63%	1,81%	1,99%	1,48%	1,65%	1,81%
	Adulte + 1 enfant	2,31%	2,56%	2,82%	2,10%	2,33%	2,57%
	Famille	3,60%	4,00%	4,40%	3,27%	3,64%	4,00%
	Famille	3,20%	3,56%	3,91%	2,91%	3,23%	3,56%
Niveau 6	Adulte	2,05%	2,28%	2,50%	1,86%	2,07%	2,28%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit	0,92%	1,03%	1,13%	0,84%	0,93%	1,03%
	Adulte	2,05%	2,28%	2,50%	1,86%	2,07%	2,28%
	Adulte + 1 enfant	2,85%	3,16%	3,48%	2,59%	2,88%	3,17%
	Famille	4,42%	4,92%	5,41%	4,02%	4,48%	4,92%
	Famille	3,95%	4,39%	4,83%	3,59%	3,99%	4,39%
Niveau 7	Adulte				2,06%	2,29%	2,52%
	Enfant 3 <sup>ème</sup> gratuit				0,91%	1,01%	1,12%
	Adulte				2,06%	2,29%	2,52%
	Adulte + 1 enfant				2,85%	3,17%	3,49%
	Famille				4,43%	4,92%	5,42%
	Famille				3,95%	4,39%	4,83%

Hors cotisation d'assistance obligatoire de 0,02 % du PMSS par salarié (sauf DOM).

Option : Bordage Optique		Quelque soit le niveau souscrit
		Un équipement adulte monture + 2 verres tous les 2 ans : <b>réduction de 7 % sur les cotisations</b>

(1) Pour adhérer, l'âge moyen du collègue doit être inférieur à 65 ans.

## Exemples de remboursements

Remboursement total = Remboursement Sécurité sociale + Remboursement du contrat

	Dépense réelle	Base de remboursement Sécurité sociale	Remboursement Sécurité sociale	niveau 1	
				Remb. total	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>					
Opération de l'appendicite	300 €	259,20 €	207,36 € - 18 €	300 €	0 €
Participation forfaitaire aux frais de chirurgie > à 91 €	18 €	0 €	0 €	18 €	0 €
Chambre particulière 4 jours à 65 € par jour	260 €	0 €	0 €	140 €	120 €
Lit accompagnant 4 jours à 35 € par nuit	140 €	0 €	0 €	80 €	60 €
<b>Soins courants (dans le cadre du parcours de soins)</b>					
Consultation généraliste	25 €	22,00 €	15,40 € - 1 €	21 €	4 €
Consultation spécialiste	50 €	23,00 €	16,10 € - 1 €	22 €	28 €
Analyse / prise de sang / recherche des graisses	20 €	15,40 €	9,24 € - 1,50 €	14 €	6 €
1 Appareil auditif	600 €	199,71 €	129,81 €	300 €	300 €
<b>Dentaire</b>					
Visite de contrôle et détartrage	70 €	49,92 €	34,94 €	50 €	20 €
1 Prothèse SPR 50	400 €	107,50 €	75 €	161 €	239 €
1 Prothèse SPR 100	750 €	215,00 €	151 €	323 €	428 €
<b>Optique</b>					
Monture adulte	150 €	2,84 €	1,85 €	52 €	98 €
1 verre adulte Unifocal correction +/- 4 dioptries	60 €	2,29 €	1,49 €	28 €	32 €
1 verre adulte Unifocal correction > +/- 4 et < +/- 8 dioptries	80 €	4,12 €	2,68 €	50 €	30 €
1 verre adulte Progressif correction < +/- 6 dioptries	200 €	10,37 €	6,74 €	126 €	74 €
1 verre adulte Progressif correction > +/- 6 dioptries	400 €	24,54 €	15,95 €	298 €	102 €
Monture enfant	80 €	30,49 €	19,82 €	40 €	40 €
1 verre enfant Unifocal correction > +/- 4 et < +/- 8 dioptries	60 €	26,68 €	17,34 €	44 €	16 €

## Remboursements maximum (Sécurité sociale + Remboursement du contrat)

	niveau 1
<b>Hospitalisation</b>	
Opération de l'appendicite	100% des frais
Participation forfaitaire aux frais de chirurgie > à 91 €	100% des frais
Chambre particulière par jour	35 €
Lit accompagnant par nuit	20 €
<b>Soins courants (dans le cadre du parcours de soins)</b>	
Consultation généraliste	21 €
Consultation spécialiste	22 €
Analyse / prise de sang / recherche des graisses	14 €
1 Appareil auditif	300 €
<b>Dentaire</b>	
Visite de contrôle et détartrage	50 €
1 Prothèse SPR 50	161 €
1 Prothèse SPR 100	323 €
<b>Optique</b>	
Monture adulte	52 €
1 verre adulte Unifocal correction +/- 4 dioptries	28 €
1 verre adulte Unifocal correction > +/- 4 et < +/- 8 dioptries	50 €
1 verre adulte Progressif correction < +/- 6 dioptries	126 €
1 verre adulte Progressif correction > +/- 6 dioptries	298 €
Monture enfant	40 €
1 verre enfant Unifocal correction > +/- 4 et < +/- 8 dioptries	44 €

niveau 2		niveau 3		niveau 4		niveau 5		niveau 6		niveau 7	
Remb. total	Reste à charge	Remb. total	Reste à charge	Remb. total	Reste à charge	Remb. total	Reste à charge	Remb. total	Reste à charge	Remb. total	Reste à charge
300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	0 €
18 €	0 €	18 €	0 €	18 €	0 €	18 €	0 €	18 €	0 €	18 €	0 €
200 €	60 €	260 €	0 €	260 €	0 €	260 €	0 €	260 €	0 €	260 €	0 €
120 €	20 €	140 €	0 €	140 €	0 €	140 €	0 €	140 €	0 €	140 €	0 €
24 €	1 €	24 €	1 €	24 €	1 €	24 €	1 €	24 €	1 €	24 €	1 €
28 €	22 €	34 €	17 €	45 €	5 €	54 €	1 €	54 €	1 €	54 €	1 €
18 €	2 €	18,50 €	1,50 €	18,50 €	1,50 €	18,50 €	1,50 €	18,50 €	1,50 €	18,50 €	1,50 €
400 €	200 €	500 €	100 €	600 €	0 €	600 €	0 €	600 €	0 €	600 €	0 €
62 €	8 €	70 €	0 €	70 €	0 €	70 €	0 €	70 €	0 €	70 €	0 €
215 €	185 €	323 €	78 €	376 €	24 €	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €
430 €	320 €	645 €	105 €	750 €	0 €	750 €	0 €	750 €	0 €	750 €	0 €
77 €	73 €	127 €	23 €	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	0 €
42 €	18 €	48 €	12 €	55 €	5 €	60 €	0 €	60 €	0 €	60 €	0 €
75 €	5 €	80 €	0 €	80 €	0 €	80 €	0 €	80 €	0 €	80 €	0 €
188 €	12 €	200 €	0 €	200 €	0 €	200 €	0 €	200 €	0 €	200 €	0 €
400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €
60 €	20 €	75 €	5 €	80 €	0 €	80 €	0 €	80 €	0 €	80 €	0 €
51 €	9 €	57 €	3 €	60 €	0 €	60 €	0 €	60 €	0 €	60 €	0 €

niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 5	niveau 6	niveau 7
100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais
100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais	100% des frais
50 €	65 €	80 €	95 €	110 €	110 €
30 €	35 €	40 €	50 €	60 €	60 €
32 €	27 €	43 €	54 €	65 €	87 €
34 €	45 €	68 €	80 €	103 €	114 €
18 €	22 €	29 €	37 €	45 €	60 €
400 €	500 €	700 €	800 €	1 000 €	1 000 €
62 €	75 €	100 €	125 €	150 €	200 €
215 €	323 €	376 €	430 €	484 €	559 €
430 €	645 €	753 €	860 €	968 €	1 118 €
77 €	127 €	152 €	177 €	202 €	202 €
42 €	48 €	55 €	62 €	69 €	69 €
75 €	87 €	99 €	112 €	124 €	124 €
188 €	219 €	250 €	281 €	313 €	313 €
445 €	519 €	592 €	666 €	740 €	740 €
60 €	75 €	90 €	105 €	120 €	120 €
51 €	57 €	64 €	71 €	84 €	84 €

## Comprendre le remboursement des verres

### Des remboursements qui s'adaptent aux défauts de vision

L'ophtalmologue établit son ordonnance en fonction du type de verre et du niveau de correction qui est nécessaire. A partir de cette ordonnance, l'opticien établit un devis pour les verres sur lequel doit figurer pour chaque verre le prix ainsi que le **tarif TIPS de la Sécurité sociale** qui lui est associé et qui sert de base de remboursement.

Le TIPS (Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires) est le barème de la Sécurité sociale. Il se compose de 11 tarifs différents pour les adultes et de 11 tarifs différents pour les enfants de moins de 18 ans. Plus les verres sont complexes et le besoin de correction important, plus ce tarif est élevé (voir tableaux barème TIPS).

Le montant de la prise en charge de chaque verre est un multiple du tarif TIPS.

Ce coefficient multiplicateur dépend du niveau de garanties souscrit par l'entreprise.

### Exemples

Vous avez souscrit **un niveau 4 pour les salariés de votre entreprise**.

Le coefficient multiplicateur qui figure au poste verres est de **23,5 fois le TIPS**.

Rémy 37 ans est myope et sa vue nécessite des verres unifocaux avec une correction de - 4 dioptries pour son œil gauche et de - 6 dioptries pour œil droit.

Pour ce type de verres, le tarif TIPS correspondant est de 2,29 € pour son verre gauche et de 4,12 € pour son verre droit (voir tableau adulte, cases vertes). La Sécurité sociale remboursera 65 % de ces montants, soit 1,49 € pour le verre gauche et 2,68 € pour le verre droit.

Remboursement Sécurité sociale inclus,

Rémy sera remboursé au maximum de :

**23,5 fois 2,29 € + 1,49 € soit 55,30 € pour le verre gauche**

**23,5 fois 4,12 € + 2,68 € soit 99,50 € pour le verre droit**

**Soit au total 154,80 € pour les deux verres**

Muriel 50 ans est hypermétrope et presbyte et sa vue nécessite des verres multifocaux avec une correction, + 5 dioptries pour corriger l'hypermétropie additionnée de + 1,25 pour corriger la presbytie, la correction est identique pour ses deux yeux.

Pour ce type de verres le tarif TIPS correspondant est de 10,82 € par verre (voir tableau adulte, case bleue). La Sécurité sociale remboursera 65 % de ce montant, soit 7,03 € pour chaque verre.

Remboursement Sécurité sociale inclus,

Muriel sera remboursée au maximum de :

**23,5 fois 10,82 € + 7,03 € soit 259,58 € par verre**

**soit au total 522,60 € pour les deux verres**

### Barème des tarifs TIPS (LPP) de la Sécurité sociale

Correction Adultes		-10	-8	-6	-4	0	4	6	8	10
Unifocaux	Sphérique	7,62 €	4,12 €		2,29 €		4,12 €		7,62 €	
	Cylindrique +<=4	6,86 €			3,66 €			6,86 €		
	Cylindrique +>4	9,45 €			6,25 €			9,45 €		
Multifocaux ou progressifs	Sphérique	10,82 €				7,32 €	10,82 €			
	Cylindrique	24,54 €		10,37 €						24,54 €

Correction Enfants		-10	-8	-6	-4	0	4	6	8	10
Unifocaux	Sphérique	44,97 €	26,68 €		12,04 €		26,68 €		44,97 €	
	Cylindrique +<=4	36,28 €			14,94 €			36,28 €		
	Cylindrique +>4	46,50 €			27,90 €			46,50 €		
Multifocaux ou progressifs	Sphérique	43,30 €				39,18 €	43,30 €			
	Cylindrique	66,62 €		43,60 €						66,62 €

**Base de remboursement**

Tarif de base déterminé par la Sécurité sociale française et pris en compte pour le calcul du remboursement des actes médicaux effectués par des praticiens conventionnés ou non conventionnés.

**FR (Frais Réels)**

Remboursement intégral des dépenses de santé.

**Opération au laser de la myopie**

Opération de la cornée permettant au patient de retrouver une vue normale.

**Ostéodensitométrie**

Examen permettant de mesurer la masse osseuse et de préparer un traitement contre l'ostéoporose.

**Ostéoporose**

Maladie dégénérative du tissu osseux, provoquant un affaiblissement des os et augmentant le risque de fracture.

**Parodontologie**

Traitement de la gencive contre le déchaussement des dents et les maladies gingivales.

**PASS**

Plafond Annuel de la Sécurité sociale.

**PMSS**

Plafond Mensuel de la Sécurité sociale.

**TC (Tarif de Convention)**

Il s'applique au remboursement d'actes médicaux effectués par des **praticiens conventionnés** ;

Par exemple, si vous consultez un médecin spécialiste conventionné dans le cadre du parcours de soins, la base du remboursement de la Sécurité sociale est de **23 €\* : c'est ce que l'on appelle le Tarif de Convention.**

La Sécurité sociale vous remboursera 70 % du tarif de convention, moins un forfait de 1 € restant à la charge de l'assuré, soit 15,10 €, selon les nouvelles dispositions de la réforme de l'assurance maladie.

**TIPS (Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires)**

Base de remboursement de la Sécurité sociale, établie notamment pour l'optique en fonction des différents types de correction de la vue.

**TM (Ticket Modérateur)**

Différence entre la base de remboursement de la Sécurité sociale et la part prise en charge par la Sécurité sociale.

\* Tarif Sécurité sociale exprimé en euro en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2008.

# APRIL Assurances Entreprises à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances Entreprises conçoit des solutions d'assurance santé et prévoyance simples, innovantes et adaptées à tous les besoins des salariés d'entreprise et de leurs employeurs. APRIL Assurances Entreprises s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



**Santé et Prévoyance entreprises** ..... Tél. **04 72 36 75 35**

[www.aprilentreprises.fr](http://www.aprilentreprises.fr)

## [ Notre engagement, votre satisfaction ]

Satisfaction clients assurés\*



Satisfaction Assureurs-conseils\*



Une société certifiée  
ISO 9001<sup>(1)</sup>

## APRIL des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

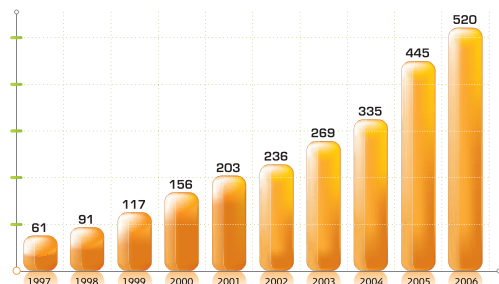
Pour en savoir plus sur nos solutions : [www.aprilgroup.com](http://www.aprilgroup.com)

## APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

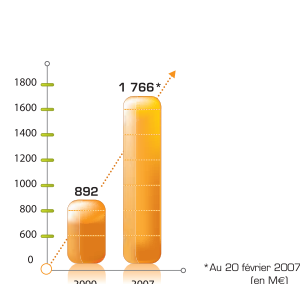
A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille, de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 060 collaborateurs et aux 42 sociétés du groupe**.

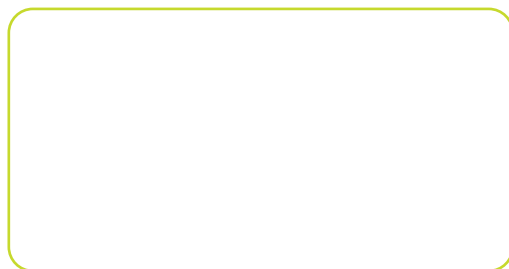
Croissance annuelle moyenne du CA



Capitalisation boursière



Pour en savoir plus,  
contactez votre assureur-conseil



APRIL ASSURANCES ENTREPRISES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

**Siège social,**  
Immeuble Aprilium  
114 Boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Fax 04 72 36 74 10 - Internet [www.aprilentreprises.fr](http://www.aprilentreprises.fr)



S.A. au capital de 2 441 000 € à Conseil d'Administration - RCS Lyon 493 481 816 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 040 197 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09. Contrats conçus et gérés par APRIL Assurances Entreprises et assurés par AXERIA Prévoyance pour la prévoyance et SwissLife pour la santé.